

**EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE  
DE DIRECTEUR TERRITORIAL D'ÉTABLISSEMENT  
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
DE 2<sup>E</sup> CATÉGORIE**

**SESSION 2021**

**ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Une étude de cas permettant de tester les connaissances administratives et les capacités de gestion du candidat.**

Durée : 4 heures  
Coefficient : 2

**SPÉCIALITÉ : MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE**

**INDICATIONS DE CORRECTION  
Et RAPPORT D'ÉPREUVE**

**ERRATUM - Tableau de l'annexe B (page 10 et 11)**

Une erreur s'est glissée dans le tableau concernant les faibles volumes (0.5 ; 1 et 1.5 et pour piano et FM 3 et 3.5). **Ces chiffres ne correspondent pas à un nombre d'heures mais à un nombre de postes.**

**Répartition des enseignants par communes  
par grades par volumes horaires ou équivalents temps pleins**

	CRD	Commune 1	Commune 2	Commune 3	Commune 4	Commune 5	Commune 6
<b>Flûte</b>	1h PEA	1h ATEA	10h ATEA	10h ATEA	8h ATEA	5h ATEA	
<b>Hautbois</b>	5h						
<b>Clarinette</b>	1h ATEA	10h ATEA	10h ATEA	5h ATEA	10h ATEA		
<b>Saxo</b>	10h PEA	10h ATEA	5h ATEA	5h ATEA	5h ATEA	5h ATEA	
<b>Basson</b>	5h						
<b>Trompette</b>	1h ATEA	1h ATEA	10h ATEA	5h ATEA	1h ATEA	5h ATEA	
<b>Cor</b>	10h						
<b>Trombone</b>	1h PEA	5h ATEA	3h ATEA		5h ATEA		
<b>Tuba</b>	10h PEA						
<b>Violon</b>	1,5h ATEA	10h ATEA	10h ATEA				
<b>Alto</b>	5h ATEA						
<b>Violoncelle</b>	1h ATEA 5h PEA	5h ATEA					
<b>Contrebasse</b>	10h ATEA	5h ATEA					
<b>Piano</b>	1h PEA 3h ATEA	1,5h ATEA	1h ATEA	10h ATEA	1h ATEA		
<b>Accompagnement</b>	2h ATEA	5h ATEA	professeurs piano	professeurs piano	professeurs piano		
<b>Guitare classique</b>		10h ATEA	1h ATEA				
<b>Orgue</b>	10h PEA			10h ATEA			
<b>Clavecin</b>	5h ATEA						
<b>Accordéon</b>		10h ATEA					
<b>Guitare électrique</b>	1h PEA				1h ATEA	1h ATEA	
<b>Basse</b>	5h ATEA					5h ATEA	
<b>Batterie</b>	10h ATEA					1,5h ATEA	
<b>Percussion</b>	1h PEA	10h ATEA	5h ATEA	10h ATEA			
<b>Formation Musicale</b>	1h ATEA 3,5h ATEA	4x10h	10h+5h +6h	3h+6h	Professeurs instrument	5h	
<b>Chant</b>	1h ATEA	10h ATEA			5h		
<b>Chant choral</b>	1h PEA	5h professeur de chant			professeur de chant		
<b>Direction orchestre</b>	½ h ATEA	5h			3h avec Harmonie		
<b>Danse</b>	1,5h ATEA	TC ATEA 2h ATEA		1h ATEA	1h ATEA		

**EN ROUGE** : les informations erronées contenues dans le tableau remis aux candidats et qui ont été signalées à ces derniers.

### *Rappel de la mise en situation ou de la thématique générale*

**La prise de poste correspond au pilotage d'un transfert d'un conservatoire à gestion municipale en un grand conservatoire d'agglomération regroupant les établissements d'enseignement artistique publics du territoire.**

**Sujet d'actualité au cœur de plusieurs enjeux : politiques, humains, pédagogiques, organisationnels et financiers.**

**Différents enjeux sont à mettre en perspective :**

- **Les difficultés d'un consensus politique : perte d'un équipement de proximité et vitrine de l'animation municipale / gain financier par la prise en charge communautaire**
- **La plus value pour l'utilisateur, les habitants ayant déjà une école de musique ou de danse, ainsi que les habitants n'ayant aucun enseignement artistique sur leur commune**
- **La plus value pour le développement des enseignements artistiques sur le territoire avec en particulier la pérennité du label CRD sur la Ville centre.**

Le sujet permet au candidat, à partir de l'analyse d'une situation particulière mais révélatrice des problématiques rencontrées de manière générale sur tous les territoires, d'imaginer les processus complets de construction d'un établissement unique d'enseignement artistique, musique, danse et théâtre sur une communauté de communes.

C'est l'occasion d'évaluer à la fois le sens d'observation et d'analyse du candidat mais aussi la vision qu'il a des missions d'un tel établissement rayonnant sur un territoire au service des habitants.

Il est à la fois confronté au poids des habitudes et des références de la pratique culturelle des communes mais doit également être en mesure de proposer un élargissement des champs d'enseignement, en particulier autour du théâtre.

Ses missions sont :

- Reformuler et re-questionner le projet pédagogique du CRD pour le diffuser largement sur le territoire
- Fédérer des équipes pédagogiques, administratives et techniques avec des pratiques professionnelles et des statuts divers
- Développer le service public d'éducation artistique à moyens constants

Savoir Faire :

- Fixer des objectifs communs
- Imaginer des fonctionnements et des procédures
- Animer des réunions
- Gérer une nouvelle échelle budgétaire
- 

Savoir Etre :

- Convaincre
- Ecouter
- Fédérer

**ANALYSE DE LA MISE EN SITUATION ET DU DOSSIER**

<b>Document 1 :</b>	Cahier des charges Dernier texte officiel depuis les arrêtés de classement, orientations du Ministère de la culture
<b>Annexe A :</b>	Contexte territorial global  Rapport Ville/agglo particulier avec une ville centre équivalente en terme d'habitants aux communes périphériques  Relations communes urbaines/rurales  Orientations de la politique culturelle communautaire
<b>Annexe B :</b>	Choix de tableaux comparatifs pour faciliter la lecture et permettre aux candidats de se concentrer sur les solutions à apporter. ; Permet de relever plus rapidement les atouts et les faiblesses de chaque école - moyens humains, pédagogiques et administratifs - fonctionnement pédagogique par écoles : effectifs, enseignements
<b>Annexe C :</b>	La délibération de transfert précise : Les choix politiques ; l'historique des différentes étapes et réticences ; la procédure administrative
<b>Annexe D :</b>	Projet pédagogique du CRD à l'arrivée du nouveau directeur : socle sur lequel s'organise la construction d'un nouveau fonctionnement à destination de tous les habitants du territoire
<b>Annexe E :</b>	Analyse RH par communes Pour une vision plus fine des répartitions du personnel par école. Cette étude nécessiterait un temps bien au-delà de celui de l'examen mais les remarques permettent de comprendre les problématiques auxquelles il faudra remédier

**Question 1 (4point)**

**Vous déterminerez une stratégie de concertation dans la perspective de la mise en place d'un projet commun de territoire**

→ *Établir un échéancier prévoyant une large concertation en plusieurs étapes (méthodologie par phases et en mode projet) sous forme de rencontres menées par le Directeur du CRD et de groupes de travail :*

Différents groupes de travail :

- *Les élus, maires*
- *et adjoints à la culture avec des représentants de communes n'ayant pas d'école de musique ou de danse*
- *Les DGS et techniciens pour les questions administratives*
- *Les directeurs des écoles afin de construire un projet pédagogique commun*
  
- *PHASE 1 : information sur la démarche engagée (instances du CRD) et les objectifs visés avant consultation/rencontre/échange avec chaque structure (écoles de musique et de danse) de chaque commune séparément (identifier les personnes à rencontrer : directeurs, responsables des structures) (document 1 et Annexe A, C, D)*
  
- *PHASE 2 : concertation élargie rassemblant les représentants de chaque structure pour mise en commun des retours de la phase 1 en vue d'un diagnostic partagé et d'une stratégie commune. (Annexe A et B) Information à partager avec les équipes de chaque école*
  
- *PHASE 3 : rencontre/échange avec les partenaires existants ou potentiels (structures de diffusion, responsables d'établissements scolaires et périscolaires, associations pratiques amateurs etc.) (Annexe A, C)*
  
- *PHASE 4 : mise en commun des retours de la phase 3 et écriture d'une synthèse des 4 phases faisant état des « forces en présences », des attentes et des souhaits émergeant des échanges, des ressources (humaines, matérielles, ou autres) mobilisables et « mutualisables » constituant le potentiel sur lequel bâtir le projet. (document 1 et Annexe A, B, C, D)*
- *Réunions d'information aux parents*

*Une feuille de route, un tableau de bord et un échéancier pourraient compléter le propos Proposition d'un SWOT (forces, faiblesses, freins, opportunités)*

**Question 2 (6 points)**

**Vous déterminerez les axes de travail prioritaires pour harmoniser les contenus pédagogiques et tendre vers un projet pédagogique commun qui tienne compte de l'identité de chaque structure et qui concilie l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation artistique et culturelle. Vous proposerez des pistes de réflexion en termes de tarification, de circulation d'élèves ou de professeurs, d'accès aux différents enseignements tout en conservant une activité locale de proximité.**

....  
→ définir des objectifs opérationnels autour de 4 axes et envisager des moyens pouvant contribuer à les atteindre

NB : Les enjeux de cohésion et d'équilibre territorial revêtent une importance particulière car les espaces urbains et ruraux, loin d'être indépendants, sont au contraire fortement connectés dans tous les domaines : l'économie, l'accès aux services et aux équipements, l'accès à l'enseignement, à la culture et à l'éco-tourisme...(Annexes A, B, C, D))

- **AXE 1 : Identifier les structures dans ce qu'elles ont de spécifique et de partagé (ou pouvant les réunir) (1 point)** et définir une sorte de cartographie de « l'intelligence du territoire » identifier les acteurs et les « objets culturels » existants, repérer les potentialités et les ressources du territoire par secteur d'activité (sociaux, éducatifs, culturels), faire l'inventaire des lieux patrimoniaux, sites remarquables ou autres.

**AXE 2 : Définir les moyens de concrétiser l'équité et les équilibres territoriaux (3 points) Mettre dans le « pot commun » l'offre de service public du CRD, pôle ressource et la déployer en logique territoriale (lieux d'enseignements décentralisés, sectorisation par zone géographique, mutualisations)**

- Harmoniser les contenus d'enseignement : temps de cours, objectifs de cycles, évaluation ...  
Développer la palette des enseignements pour tous les habitants (danse classique, jazz, contemporain, accès aux instruments rares, regrouper les ensembles de pratique collective.  
Structurer l'enseignement du théâtre et permettre à tous les habitants d'en profiter  
Favoriser l'accessibilité et la proximité des enseignements en faisant circuler les professeurs  
Étudier possibilité de regroupements de communes proches géographiquement  
Homogénéiser les documents référents pédagogiques (cursus, règlement des études, Schémas d'orientation)  
Homogénéiser les procédures administratives (inscriptions, suivi d'élèves, dossier scolaire etc ...)  
Mutualiser le parc instrumental et les ressources de documentation

- **AXE 3 : Développer une stratégie partenariale et territoriale visant à la mise en réseaux des acteurs (1 points):**

Aller à la rencontre des publics qui ne viendront pas ou ne pourront pas venir à lui (projets d'éducation artistique et culturelle, chœurs d'enfants, politique de la Ville, activités socio-éducatives etc.)  
Renforcer le maillage territorial autour de structures porteuses (équipements culturels, pratiques amateurs, établissements d'enseignement classés et écoles associatives)  
Établir des conventions et des coopérations  
Favoriser le développement de certains enseignements sur des sites adaptés : percussions, musiques actuelles, musique ancienne ...  
Faire l'état des lieux des locaux

- **AXE 4 : Proposer des leviers d'actions favorisant l'animation du territoire par secteurs géographiques (1 point):**

Mutualiser, Organiser, planifier et répartir des actions de diffusion (concerts, spectacles, auditions), des interventions (milieu scolaire, crèches), des expositions ou des conférences, de manière équitable et équilibrée sur le territoire.  
Mettre en place des projets, créer des événements, penser de nouveaux concepts (par exemple en associant tourisme, terroir, patrimoine, musique et culture ou « mini-festivals » à thème) en regroupant des élèves des différentes écoles  
Développer des actions d'éveil dans les communes sans écoles musique ou danse  
Développer un plan d'intervention à l'école sur l'ensemble du territoire avec une présence forte des enseignants du conservatoire

**Question 3 (5 points)**

***Vous proposerez un plan de développement à 5 ans permettant la mise en œuvre du projet en termes de ressources humaines : recrutement, harmonisation des situations statutaires, plan de formation***

Établir un organigramme fonctionnel partant du CRD et étendant ses ramifications par site  
Nommer des « référents, coordinateurs, responsables de centre », interlocuteurs privilégiés sur le terrain et dans les relations avec le CRD

Regrouper des postes morcelés en postes à temps complet

Favoriser la formation des enseignants sous diplômés

Favoriser les moments de réflexion et d'échanges pour souder la nouvelle équipe

Harmoniser les conditions sociales : 13<sup>e</sup> mois, ISO etc ...

Organiser un service administratif unique avec des permanences sur site

Établir des lettres de mission évolutives sur 5 ans tenant compte de la GPEEC

Ajuster les fiches de poste

Constituer des équipes « de terrain » cohérentes par secteurs sur le territoire

Évaluer et limiter les besoins en déplacement des profs, favoriser les rapprochements

*(Annexe B et Annexe E)*

**Question 4 (5 points)**

***Dans le cadre de ce projet de territoire, vous définirez des actions à mener pour accroître le rayonnement de l'établissement sur l'ensemble de l'agglomération***

Développer une action culturelle visant à l'animation équilibrée du territoire (*en articulation avec l'action pédagogique et en prolongement des enseignements et des pratiques portées par la conservatoire*)

Organiser, planifier et répartir des actions de diffusion (*concerts, spectacles, auditions*), des interventions (*milieu scolaire, crèches*), des expositions ou des conférences

Mettre en place des projets, créer des évènements, penser de nouveaux concepts (*par exemple en associant tourisme, terroir, patrimoine, musique et culture ou « mini-festivals » à thème, musique, théâtre*)

Impulser et construire des partenariats avec les acteurs culturels, associations, partenaires médico-sociaux de chaque commune

Conventionner avec les amateurs en particulier les harmonies

Développer les actions d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec l'Education Nationale (*interventions en milieu scolaire, périscolaire, PEAC, PREAC, dispositifs, PEDT*)

Créer des « Maisons des amateurs » rassemblant enseignements de proximité décentralisés du CRD et écoles musique et danse, associations de pratique amateur, salles de diffusion ou autres structures éducatives et culturelles

Communiquer : Donner une visibilité et une lisibilité aux actions développées. Inscrire les actions dans la programmation saisonnière du Conservatoire (plaquettes) et dans les supports de communication (papier et numérique) de PMA. Valoriser et promouvoir les services à la population et les actions participant à l'attractivité du territoire.